



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 21 octobre 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIEVEZ, Echevin.
Nino MANZINI, Martine DAVID, Yves GUEVAR, Eric BERTEAU, Laurent LAUVAUX, Conseillers communaux.

Objet n°43 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative aux passages pour piétons Avenue du Marouset

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative aux passages pour piétons Avenue du Marouset.

L'Avenue du Marouset (N533) est actuellement dépourvue de passages pour piétons à plusieurs endroits stratégiques.

Si un passage existe bien au niveau du Chemin des Dames, il n'en est pas de même au carrefour avec l'Avenue de la Houssière, pourtant situé en face de commerces, où les piétons se retrouvent sans aucune protection.

Plus loin, au carrefour de la Drève du Long Jour, les promeneurs se rendant vers l'Avenue de la Hêtraie sont également confrontés à l'absence de passage sécurisé.

Pourquoi ces endroits fréquentés n'en sont-ils pas pourvus ?

La vitesse y est limitée à 70 km/h et la visibilité réciproque y est assurée. Le passage pourrait être pourvu d'aménagements spécifiques qui en augmenteraient la visibilité, qui permettraient de maintenir la fluidité du trafic tout en permettant aux piétons de traverser en toute sécurité.

Ne serait-il pas judicieux d'installer des passages pour piétons correctement signalés à ces carrefours, pour garantir une traversée plus sécurisée et prudente pour les usagers ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Merci, Pierre-André. Alors, effectivement, je pense qu'on est tous d'accord sur le fait de créer des traversées piétonnes et cyclables pour garantir la sécurité de tous. On en a déjà parlé à plusieurs reprises à la région wallonne puisque, je vous le rappelle, pour ce tronçon, il s'agit d'une nationale. Alors, ce n'est pas juste une question de tracer des bandes blanches sur le sol, mais il s'agit également de réfléchir à une traversée, à des aménagements qui sécurisent cette zone et qui incitent surtout, par la même occasion, les automobilistes à ralentir.

Dans leur réponse de ce matin, le district nous a mentionné que 85% des automobilistes qui circulent sur cette voirie, circulent à 80 km/h, alors que c'est du 70 km/h. Donc, il ne faut pas seulement donner un sentiment de sécurité en traçant des marquages au sol, il faut vraiment faire en sorte que ce que ce soit matérialisé par des îlots, par exemple, et donc, c'est beaucoup plus complexe que cela, qu'une simple peinture.

Nous ne comptons pas abandonner nos demandes, puisque on en a déjà fait part, également pour rejoindre le parc des Etangs Martel, pour traverser rue de la Croix Huart, également pour traverser à la rue Latérale et également au carrefour, un peu plus haut, pour rejoindre le bois de la Houssière. Donc, on a toute une série de passages piétons qui sont en attente et on peut bien évidemment compter maintenant sur le soutien de notre Député-Bourgmestre pour interpeller au Parlement à ce sujet. Donc voilà, on n'abandonne pas, comme on a pu le faire pour la traversée à la V3. On y est arrivé à force de persuasion.

Monsieur Pierre-André DAMAS réplique.

Ben voilà, nous avons 6 ans pour le faire.